



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 21
Absents représentés : 7
Absents non représentés : 1
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 28
Date de convocation : 22 août 2024
Date d'affichage de la convocation : 22 août 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 août 2024

Délibération n° DEL.2024-08-87

Achat de parcelles à la SNCF

Le 29 août 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIEÛSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. GAUTRON Marina à DESROCHES Gilles. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à CORBION Rémy. MONDON Josiane à BAUDOUIN Marie-Christine.

Absent non représenté : MEGHERBI Djamel.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : Didier PRUDENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le plan de division,

Vu l'avis des domaines établi à l'ESSET en date du 9 août 2024,

Considérant que la Commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées AB 615, AB 617, AB 618, AB 620, AB 621, AB 622, AB 623, AB 624 et AB 682 d'une superficie totale de 4 935 m² afin de permettre l'accès au sentier de promenade le long de la voie SNCF,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de cette acquisition,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n° DEL.2023-07-73 en date du 5 juillet 2023 ;
- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées AB 615, AB 617, AB 618, AB 620, AB 621, AB 622, AB 624 et AB 682 d'une superficie totale de 4 935 m² pour un montant de 31 500 Euros hors frais de notaire ;
- **PRÉCISE** que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

LE PAVOUX Éric



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 30 août 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>